

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**

**Modification des prescriptions du chapitre  
C - 33. BORDURES - FILETS D'EAU  
PREFABRIQUEES EN BETON**

**GROUPE DE TAVAIL N° 05  
Pavage Dallage et Eléments linéaires**

Approuvé par La commission  
de révision du CCT RW 99  
Le .....

C.33. BORDURES - FILETS D'EAU PREFABRIQUEES EN BETON ..... 3

### C.33. BORDURES - FILETS D'EAU PREFABRIQUEES EN BETON

Les bordures de trottoir-filets d'eau préfabriqués en béton sont conformes à la norme NBN EN 1340 et au type principal III selon la norme NBN B 21-411. Les documents d'adjudication spécifient de préférence des bordures de trottoir-filets d'eau standard.

Les documents d'adjudication spécifient le type en cas de bordures de trottoir-filets d'eau standard, le profil transversal dans les autres cas et éventuellement les autres caractéristiques de forme, la longueur, la texture et la couleur des bordures de trottoir-filets d'eau.

Sauf spécification contraire dans les documents d'adjudication, les bordures de trottoir-filets d'eau appartiennent à la catégorie d'application I a ou II a selon le tableau ci-avant (§ C.31.2.)

Le programme de réception technique préalable est réalisé conformément aux directives de l'annexe A de la NBN B 21-411 ainsi que celles de l'annexe B de la norme NBN EN 1340.

Les bordures de trottoir-filets d'eau disposant d'une certification volontaire au sens du document RW99-A3 peuvent être livrés sur le chantier à partir de l'âge où ils sont déclarés aptes à l'emploi par le fabricant. Dans le cas contraire, ils ont au moins 28 jours d'âge au moment de leur livraison sur le chantier.